

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-58

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Gestion des déchets et propreté	<i>N° 2020-58</i>

Année 2020 - Association CREAQ - Subvention pour l'accompagnement de familles au défi zéro déchet - Décision - Autorisation

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le plan d'actions du Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage adopté le 7 juillet 2017 a pour objectif la réduction des déchets du territoire et le développement d'une économie circulaire.

L'accompagnement aux changements comportementaux des ménages prend une place importante parmi les actions développées dans le cadre de cette démarche.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole s'engage à soutenir le secteur associatif porteur de projets emblématiques concourant à la réduction des déchets.

Présentation du CREAQ :

Le CREAQ est une association œuvrant dans le domaine de l'énergie, de l'écologie et du développement durable depuis 1998.

L'association a développé depuis plus de 10 ans un pôle d'action Education permettant de toucher le jeune et grand public sur les mêmes thèmes en rajoutant les déchets. De plus, des actions spécifiques ont été développées en direction de public en précarité. Au cours de ces années d'expériences, l'association a su développer ses outils et approches pour sensibiliser, informer et accompagner le plus grand nombre vers le passage à l'acte en direction de consommations domestiques raisonnées.

Ainsi le CREAQ assure des ateliers in situ, des stands, des événements, des visites à domicile, des conférences, des réunions techniques sur ses 3 thématiques phares Energie/Eau/Déchet.

L'association souhaite poursuivre ses actions en faveur de la réduction des déchets en accompagnant le dispositif du défi des familles zéro déchet.

Projet d'accompagnement du défi des familles zéro déchet :

Le dispositif Familles à Energie Positive est proposé aux publics de la métropole depuis plusieurs années et a fait ses preuves dans la réduction des consommations d'énergie et d'eau. Fort de ces retours d'expérience positifs, il apparaît essentiel d'y adjoindre les déchets, les familles pouvant ainsi réaliser des économies sur l'ensemble de leurs consommations domestiques. Le CREAQ a donc animé le défi des familles zéro déchet

qui a eu lieu en même temps que celui des familles à énergie positive mis en place par Bordeaux Métropole de décembre 2018 à juin 2019. Avec cette expérience, le CREAQ souhaite renouveler cet accompagnement sur la période 2019-2020.

Au sein du CREAQ, un conseiller est nommé et assure le recrutement des familles en étroite collaboration avec les communes volontaires et Bordeaux Métropole.

Le conseiller participera aux différents temps forts officiels (événement de lancement, mi-parcours et clôtures).

Le conseiller est chargé de l'animation du défi notamment de la formation et de la sensibilisation des participants, de l'organisation et l'animation des ateliers et visites, du suivi des pesées et de la compilation des résultats.

Budget 2020 du CREAQ:

Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 10 000 €, sur un budget prévisionnel de cette action spécifique de 10 000 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	656	Vente de produits finis, prestations de services	0
Services extérieurs	618		
Autres services extérieurs	961	Subventions d'exploitation	10 000
Impôts et taxes	347	Dont Bordeaux Métropole	10 000
Charges de personnel	7 325	Autres (contribution contrats)	0
Dotation aux amortissements	93		
TOTAL DES CHARGES	10 000	TOTAL DES PRODUITS	10 000
Emplois des contributions volontaires	0	Contributions volontaires en nature	0
TOTAL	10 000		10 000

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention de 10 000 euros de la manière suivante :

- 100% après signature de la convention (cf. annexe).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement d'intervention pour les attributions de subventions dans le cadre de l'élaboration du Programme local de prévention des déchets, adopté par délibération n°2013/047 du 22 mars 2013 ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande de l'association en date du 27 juin 2019 ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QUE la demande de subvention du CREAQ d'un montant de 10 000 € est recevable car ses actions contribuent aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention au CREAQ d'un montant de 10 000 € ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2020 sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 7212.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Dominique ALCALA
PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2020	